

AVIS FISCAL IMPORTANT À L'INTENTION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS

Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI (le « Fonds »)

Relevé annuel d'information de société de placement étrangère passive (SPEP) Pour l'année d'imposition terminée le 31 décembre 2024

Le présent avis est destiné aux détenteurs de parts qui sont des « personnes des États-Unis » en vertu de l'*Internal Revenue Code of 1986 of the United States of America* (le « Code ») et des règlements fiscaux américains connexes. Cet avis ne concerne pas les autres détenteurs de parts. Une « personne des États-Unis » inclut notamment les citoyens américains (qu'ils soient ou non résidents des États-Unis), certaines personnes ayant le statut de résidents permanents américains, les entités corporatives américaines, ainsi que certaines fiducies et successions américaines. Veuillez consulter un spécialiste en fiscalité américaine pour toute question afférente à votre statut fiscal.

Pour l'année d'imposition américaine se terminant le 31 décembre 2024, le Fonds est réputé être une société de placement étrangère passive (« SPEP »), traduction française de « *Passive Foreign Investment Company* » (« PFIC »), en vertu de l'article 1297(a) du Code.

Le relevé annuel d'information de SPEP ci-joint vous est fourni conformément aux exigences de l'article 1.1295-1 (g)(1) du *Code of Federal Regulations* (le « Règlement »). Le relevé annuel d'information de SPEP contient des renseignements permettant aux détenteurs de parts visés d'exercer un choix fiscal afin de reclasser le Fonds comme étant un fonds électif admissible (« FEA »), traduction française de « *Qualified Electing Fund* » (« QEF »). Généralement, les détenteurs de parts qui sont réputés être des personnes des États-Unis et qui ont fait le choix fiscal d'un FEA sont tenus d'inclure dans leur déclaration de revenus leur part au prorata des *ordinary earnings* (« revenus ordinaires ») et des gains en capital nets du Fonds, et ce, que le Fonds ait ou non distribué des montants aux détenteurs de parts. Veuillez consulter un spécialiste avant d'exercer un choix fiscal en fonction de votre situation et de remplir les formulaires nécessaires afin de produire une déclaration de revenus américaine.

Afin d'exercer le choix fiscal d'un FEA, les détenteurs de parts doivent remplir le « Formulaire 8621 » (*Form 8621: Return by a Shareholder of a Passive Foreign Investment Company or Qualified Electing Fund*) exigé par les autorités fiscales américaines. Un Formulaire 8621 séparé doit être rempli relativement à chacun des fonds pour lequel le détenteur de parts désire exercer le choix fiscal d'un FEA. Chaque formulaire doit être joint avec la déclaration de revenus américaine du détenteur de parts dans les délais prescrits.

Dans le cas d'un fonds de Banque Nationale Investissements inc. (« Fonds BNI ») dont les actifs comprennent des parts d'un autre Fonds BNI, le détenteur doit remplir un Formulaire 8621 séparé pour cet autre Fonds BNI détenu indirectement afin d'exercer le choix fiscal d'un FEA. Le relevé annuel d'information des SPEP permet d'effectuer le choix fiscal d'un FEA pour un Fonds BNI détenu directement ou pour tout Fonds BNI sous-jacent détenu indirectement.

Nous recommandons aux détenteurs de parts de consulter un spécialiste au sujet des exigences en matière de déclaration fiscale américaine. Vous trouverez également de l'information portant sur les règles fiscales américaines applicables aux investissements dans des SPEP sur le site Web de l'*Internal Revenue Service* des États-Unis (<https://www.irs.gov/>) en inscrivant « *Form 8621 Instructions* » dans la barre de recherche.

Pour toute question, veuillez communiquer avec votre conseiller ou contacter un spécialiste en fiscalité américaine. Merci du soutien et de la confiance que vous manifestez à l'égard des Fonds BNI.

Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI (le « Fonds »)

Relevé annuel d'information de société de placement étrangère passive (SPEP)
Pour l'année d'imposition terminée le 31 décembre 2024

- 1) Le présent relevé s'applique à l'année d'imposition du Fonds et de tout Fonds BNI sous-jacent détenu par le Fonds pour l'année commençant le 1er janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2024.
- 2) Les montants par unité et par jour des revenus ordinaires pour chaque série du Fonds et, le cas échéant, du ou des Fonds sous-jacent(s) BNI détenu(s) par le Fonds, comme prévu pour la période spécifiée au paragraphe (1), sont indiqués dans le(s) tableau(x) ci-dessous :

Série du Fonds détenu directement	Revenus ordinaires par unité par jour (USD)
Série Conseillers	0,0003463882
Série F	0,0004458586
Série N	0,0006168669
Série NR	0,0005985654
Série O	0,0005614712

Série du Fonds détenu directement	Fonds sous-jacent BNI détenu par le Fonds	Revenus ordinaires par unité par jour (USD)
Série Conseillers	FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI - Série A	0,0005480705

Série du Fonds détenu directement	Fonds sous-jacent BNI détenu par le Fonds	Revenus ordinaires par unité par jour (USD)
Série F	FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI - Série A	0,0005454875

Série du Fonds détenu directement	Fonds sous-jacent BNI détenu par le Fonds	Revenus ordinaires par unité par jour (USD)
Série N	FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI - Série A	0,0006118277

Série du Fonds détenu directement	Fonds sous-jacent BNI détenu par le Fonds	Revenus ordinaires par unité par jour (USD)
Série NR	FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI - Série A	0,0005936756

Série du Fonds détenu directement	Fonds sous-jacent BNI détenu par le Fonds	Revenus ordinaires par unité par jour (USD)
Série O	FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI - Série A	0,0005414377

- 3) Les montants par unité et par jour des gains en capital nets pour chaque série du Fonds et, le cas échéant, du ou des Fonds sous-jacent(s) BNI détenu(s) par le Fonds, comme prévu pour la période spécifiée au paragraphe (1), sont indiqués dans le(s) tableau(x) ci-dessous :

Série du Fonds détenu directement	Gains en capital nets par unité par jour (USD)
Série Conseillers	0,0001373942
Série F	0,0001367467
Série N	0,0001533773
Série NR	0,0001488268
Série O	0,0001357315

Série du Fonds détenu directement	Fonds sous-jacent BNI détenu par le Fonds	Gains en capital nets par unité par jour (USD)
Série Conseillers	FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI - Série A	0,0000000000

Série du Fonds détenu directement	Fonds sous-jacent BNI détenu par le Fonds	Gains en capital nets par unité par jour (USD)
Série F	FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI - Série A	0,0000000000

Série du Fonds détenu directement	Fonds sous-jacent BNI détenu par le Fonds	Gains en capital nets par unité par jour (USD)
Série N	FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI - Série A	0,0000000000

Série du Fonds détenu directement	Fonds sous-jacent BNI détenu par le Fonds	Gains en capital nets par unité par jour (USD)
Série NR	FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI - Série A	0,0000000000

Série du Fonds détenu directement	Fonds sous-jacent BNI détenu par le Fonds	Gains en capital nets par unité par jour (USD)
Série O	FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI - Série A	0,0000000000

- 4) Pour déterminer le montant de la quote-part des revenus ordinaires et des gains en capital nets de la série du Fonds et de chacun des Fonds BNI sous-jacents que détenait directement et indirectement le porteur de parts, comme indiqué dans le tableau ci-haut, multipliez les montants par unité et par jour par le nombre de parts de la série respective du Fonds détenu, puis par le nombre de jours pendant lesquels le porteur de parts les a détenues au cours de la période spécifiée au paragraphe (1).

- 5) Les montants par unité en espèces ou en biens à la juste valeur marchande distribués ou réputés distribués par le Fonds aux détenteurs de parts au cours de la période spécifiée au paragraphe (1) sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Série du Fonds détenu directement	Date de distribution	Distribution en espèce/en biens par unité (USD)
Série Conseillers	28-Mar-24	0,0041286031
Série Conseillers	30-Avr-24	0,0118911842
Série Conseillers	31-Mai-24	0,0120987835
Série Conseillers	28-Jui-24	0,0108403975
Série Conseillers	31-Jul-24	0,0095241199
Série Conseillers	30-Aoû-24	0,0113962796
Série Conseillers	30-Sep-24	0,0140574347
Série Conseillers	31-Oct-24	0,0136810388
Série Conseillers	29-Nov-24	0,0137812188
Série Conseillers	30-Déc-24	0,0097933769
Série F	31-Jan-24	0,0161424088
Série F	29-Fév-24	0,0157591392
Série F	28-Mar-24	0,0158699187
Série F	30-Avr-24	0,0155178935
Série F	31-Mai-24	0,0147237286
Série F	28-Jui-24	0,0135815551
Série F	31-Jul-24	0,0140243372
Série F	30-Aoû-24	0,0143570740
Série F	30-Sep-24	0,0171682333
Série F	31-Oct-24	0,0164645957
Série F	29-Nov-24	0,0104238619
Série F	30-Déc-24	0,0106115208
Série N	31-Jan-24	0,0218723849
Série N	29-Fév-24	0,0215123821
Série N	28-Mar-24	0,0213688101
Série N	30-Avr-24	0,0213812918
Série N	31-Mai-24	0,0198182618
Série N	28-Jui-24	0,0187481730
Série N	31-Jul-24	0,0196204549
Série N	30-Aoû-24	0,0192596161
Série N	30-Sep-24	0,0229109614
Série N	31-Oct-24	0,0225410718
Série N	29-Nov-24	0,0221528472
Série N	30-Déc-24	0,0139481007
Série NR	31-Jan-24	0,0307890018
Série NR	29-Fév-24	0,0303714623
Série NR	28-Mar-24	0,0304567627
Série NR	30-Avr-24	0,0299738144
Série NR	31-Mai-24	0,0301978602

Série NR	28-Jui-24	0,0301140018
Série NR	31-Jul-24	0,0298478922
Série NR	30-Aoû-24	0,0305402801
Série NR	30-Sep-24	0,0304995929
Série NR	31-Oct-24	0,0295630963
Série NR	29-Nov-24	0,0294048808
Série NR	30-Déc-24	0,0286677334
Série O	31-Jan-24	0,0199080992
Série O	29-Fév-24	0,0193484670
Série O	28-Mar-24	0,0141463415
Série O	30-Avr-24	0,0194224614
Série O	31-Mai-24	0,0185702770
Série O	28-Jui-24	0,0168810289
Série O	31-Jul-24	0,0179559612
Série O	6-Aoû-24	0,0859923138
Série O	30-Aoû-24	0,0185770399
Série O	30-Sep-24	0,0193323958
Série O	31-Oct-24	0,0201642873
Série O	29-Nov-24	0,0196960183
Série O	30-Déc-24	0,0123229442

- 6) Le Fonds et, le cas échéant, chacun des Fonds BNI sous-jacents énumérés ci-haut, permettra(ont), sur demande, au détenteur de parts d'obtenir une copie de ses registres comptables et autres documents semblables pouvant être conservés par le(s) Fonds et servant à la validation et à la détermination des revenus ordinaires et des gains en capital nets calculés, conformément aux principes applicables en matière d'impôt sur le revenu aux États-Unis en vertu de l'article 1293 du Code, afin de vérifier ses montants et la part proportionnelle du détenteur de parts de ceux-ci.

BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.,
Agissant à titre de gestionnaire du Fonds



Eric-Olivier Savoie
Président et chef de la direction
Banque Nationale Investissements inc.
Date : 27 mars 2025

Les informations et les opinions qui sont exprimées dans la présente communication le sont uniquement à titre informatif et peuvent être modifiées sans préavis. Les points de vue exprimés ne visent pas à prodiguer des conseils de placement ni à faire la promotion de placements en particulier et aucune prise de décision de placements ne devrait reposer sur ces derniers. Banque Nationale Investissements Inc. (« BNI ») a pris les moyens nécessaires afin de s'assurer de la qualité et de l'exactitude des informations contenues aux présentes à la date de la publication. Cependant, BNI ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de cette information et cette communication ne crée aucune obligation légale ou contractuelle pour BNI.

Ces renseignements sont tirés des états financiers venant du Fond et de ses sous-jacents et sont fournis afin d'aider les détenteurs de parts à effectuer des calculs. Ces renseignements ne constituent pas un conseil ou une opinion fiscale. Les états financiers sont disponibles sur le site <http://www.bninvestissements.ca>. Les détenteurs de parts devront consulter leur spécialiste en fiscalité américaine pour l'ensemble des impacts fiscaux de la détention de parts selon leur propre situation fiscale particulière, en vertu des lois fédérales, d'état, locales des États-Unis ou des lois fiscales étrangères.

Les parts du Fond offerts par BNI n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du « U.S. Securities Act of 1933, as amended » ("1933 Act"). Sous réserve de certaines exceptions, les parts ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis ou offertes ou vendues à des personnes des États-Unis (défini dans la loi de 1933 Act). Le Fond offerts par BNI n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du « U.S. Investment Company Act of 1940, as amended ». BNI n'a pas été enregistré en vertu du « U.S. Investment Advisers Act of 1940 ».

© 2024 Banque Nationale Investissements inc. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de Banque Nationale Investissements inc.

MD BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS est une marque déposée de la Banque Nationale du Canada, utilisée sous licence par Banque Nationale Investissements inc.